

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021;

NOMINATION

Monsieur Fabien BRETENAKER, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur du Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN) – FRE 2036.

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination de Fabien BRETENAKER n°2022-117-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien BRETENAKER, directeur du Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN) – FRE 2036, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN) – FRE 2036.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

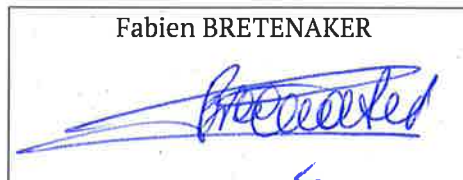
Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO



Fabien BRETENAKER



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

NOMINATION

Monsieur Bruno PALPANT, Professeur des Universités, est nommé directeur adjoint du Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN) – UMR 9024.

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La présidente de l'ENS Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination de Bruno PALPANT n°2022-119-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN) – UMR 9024, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno PALPANT, directeur adjoint du Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN) – UMR 9024, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN) – UMR 9024 ;
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement ;
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO



Bruno PALPANT



- Vu le code de l'Éducation ;
Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN) – FRE 2036, délégation de signature est donnée à Madame Céline FORTABAT, administratrice du Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN) – FRE 2036, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces (LUMIN) – FRE 2036.
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO



Céline FORTABAT

